



MAIRIE

SAINT MARTIN DES NOYERS - Vendée

28, Rue de l'Eglise

☎ 02 51 07 82 60 - Fax 02 51 07 85 99

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2018

Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du 25 janvier 2018 et :

- ↪ A autorisé le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-après, avant le vote du budget primitif pour un montant global de 15 500 euros (inférieur ou égal au maximum autorisé) et voté les chapitres (ou opérations) concernées. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Pour l'année 2018, certaines opérations d'investissement doivent être engagées sans attendre l'échéance du vote du budget primitif.

Chapitre 204 : subventions d'équipement versées 2 500 euros
- Article 204171 : autres EPL – biens mobiliers, matériel et études 2 500 euros
Chapitre 21 : immobilisations corporelles montant global 10 000 Euros
- Article 21571 : matériel roulant – voirie 10 000 Euros
Chapitre 23 : immobilisations en cours montant 3 000 euros
- opération 103 Eglise - Article 2313 construction 3 000 Euros

- ↪ a attribué le marché d'aménagement d'un terrain multisports et d'un skate parc à la société MEFRAN Collectivités, pour un montant de 38 350.00 euros H.T. pour le Multisports et l'option à 18 600.00 euros H.T. pour le Skate Parc soit un total de 56 950.00 euros H.T. (68 340.00 euros T.T.C.), qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse et a autorisé Monsieur le Maire, à signer le devis avec l'entreprise mentionnée ci-dessus, aux conditions financières évoquées ; il est précisé que la signature des pièces du marché et sa notification n'auront pas lieu avant l'inscription des crédits au budget.
- ↪ A sollicité une subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) au titre du plan Héritage et Société pour le projet d'aménagement d'un terrain multisports et d'un skate parc et a adopté le plan de financement exposé ci-dessous,

Coût total des travaux	70.000.00 € H.T.
FSIL	15.900.00 €
CNDS (20 %)	14.000.00 €
Autofinancement	40 100.00 €

- ↪ Vu le contrat de ruralité 2017 – 2020 signé entre l'Etat et la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, accompagnant la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie, permettant notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités et bénéficiant ainsi d'une enveloppe afin de cofinancer les actions inscrites dans ce cadre :
- a sollicité une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'investissement Local (FSIL) pour l'aménagement d'un terrain multisports et d'un skate parc et a adopté le plan de financement ci-exposé,

Coût total des travaux	70.000.00 € H.T.
FSIL	15.900.00 €
CNDS (20 %)	14.000.00 €
Autofinancement	40.100.00 €

L'échéancier de réalisation de ce projet : les travaux seront réalisés deuxième semestre 2018.

- a sollicité une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'investissement Local (FSIL) pour l'agrandissement et l'aménagement du restaurant scolaire et a adopté le plan de financement ci-exposé,

Travaux	164 150,00 € H.T.
Maîtrise d'œuvre	17 235,75 € H.T.
Coordinateur SPS, bureau de contrôle, Etude de sols, géomètre	4 000,00 € H.T.
Coût total	185 385,75 € H.T.
FSIL	51 000,00 €
Pacte pour la ruralité (10 %)	18 538,58 €
Autofinancement communal	115 847,18 € H.T.

L'échéancier de réalisation de ce projet serait le suivant : début des travaux juin 2018.

↳ Vu le Pacte Régional pour la Ruralité mis en place par la Région des Pays de la Loire afin de soutenir les communes dans leur projet

Vu l'action 26 accompagnant les territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou de la rénovation de leurs écoles. L'objectif de cette enveloppe est de pouvoir répondre aux besoins des communes par un soutien financier à la construction de leur école ainsi qu'aux bâtiments qui y sont liés.

Les communes des Pays de la Loire de moins de 5 000 habitants peuvent bénéficier, une fois dans le mandat, d'une subvention s'élevant à 10 % du coût H.T d'un projet supérieur à 10000 € H.T plafonné à 100 000 € H.T

- a sollicité une subvention au titre du Pacte Régional pour la Ruralité pour l'agrandissement et l'aménagement du restaurant scolaire et a adopté le plan de financement ci-exposé ;

- Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Travaux	164 150,00 € H.T.
Maîtrise d'œuvre	17 235,75 € H.T.
Coordinateur SPS, bureau de contrôle, Etude de sols, géomètre	4 000,00 € H.T.
Coût total	185 385,75 € H.T.
FSIL	51 000,00 €
Pacte pour la ruralité (10 %)	18 538,58 €
Autofinancement communal	115 847,18 € H.T.

L'échéancier de réalisation de ce projet serait le suivant : début des travaux juin 2018.

↳ Le Département de la Vendée propose aux intercommunalités de Vendée, la mise en place de Contrats Vendée Territoires. A échéance 2020, ces contrats ont vocation à regrouper un ensemble de dispositifs d'aide financière afin de passer d'une logique de programmes de subvention à une logique de territoire.

- a sollicité auprès du Conseil Départemental une subvention dans le cadre du Contrat Vendée Territoires 2017-2020 au bénéfice du territoire du Pays de Chantonay à conclure avec le Département de la Vendée pour le financement d'opérations de fonctionnement et

d'investissement - opérations structurantes du territoire - action du plan intercommunal voirie.

Synthèse affichée en exécution de l'article L 2131-3 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Saint-Martin-des-Noyers, le 23 février 2018.

Le Maire,
Signé Daniel MENANTEAU